

Le mot de Didier MONIER

Ce début d'année est marqué par une augmentation des frais de traitement des déchets non recyclables. En effet le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire de 50% en 2025 les tonnages enfouis dans les I.S.D.N.D. (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). Pour ce faire, il commence par restreindre les entrées dans les centres de stockage. Cette « pénurie » a encouragé les gestionnaires de ces centres à augmenter les tarifs de traitement.

Il est à noter que l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) programmée pour les années 2020 à 2025 viendra confirmer cette tendance pour les années à venir.

Dans ce contexte difficile, le recyclage est la seule alternative pour limiter au sein de votre entreprise les effets de ces augmentations. Nous sommes à votre disposition pour étudier les améliorations possibles.

D. MONIER

Bienvenue et merci à nos nouveaux clients sur l'année 2018 :

Garages Kertrucks, Bretagne Matériaux, Bodemer Auto, Triskalia, Decathlon, Profil+, Norauto, Super U, Soprema, Intermarché, Spirit AeroSystems, Sobreval, Eurovia...

Tri cinq flux

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la loi impose le tri à la source des déchets de papiers, cartons, métaux, plastiques, verres et bois pour les entreprises faisant appel à un prestataire privé ou produisant plus de 1100 L de déchets par semaine. En 2019, les DREAL sont chargées en priorité de contrôler le respect des obligations de tri des déchets à la source par les exploitants industriels. Les agences ROMI vous accompagnent dans vos démarches de mise en conformité.

Fiscalité déchets

Si l'état a validé une nouvelle hausse de la TGAP sur l'enfouissement et l'incinération des déchets dans son projet de loi de finance pour 2019, en contrepartie une baisse du taux de TVA applicable aux activités de recyclage des déchets pourrait intervenir dès 2020. L'objectif étant d'inciter encore un peu plus au tri à la source afin de réduire la part des déchets enfouis ou incinérés.

Déchets du bâtiment

Nos agences ROMI sont référencées par la FFB (Fédération Française du Bâtiment) pour la collecte des déchets de chantier et déchets d'amiante lié. Nous sommes équipés pour la collecte sur vos chantiers et l'accueil de vos apports sur nos centres. Plus d'informations sur :

www.dechets-chantier.ffbatiment.fr



Intranet ROMI

Au cours du 1^{er} trimestre 2019, la société ROMI pourra mettre à disposition de ses clients un accès intranet sécurisé. Objectif ? Vous simplifier l'accès aux documents de suivi de vos déchets : rotations et quantités de déchets collectées, bons de réception, documents de transports, attestations déchets... À votre demande, un identifiant de connexion pourra vous être attribué pour accéder à vos données.

ROMI sur l'Europ'Raid 2018

Au mois d'août dernier, Enzo, Romain et Fabien ont participé à l'Europ'Raid à bord d'une 205 et avec le soutien de la société ROMI RECYCLAGE. Chaque équipage avait pour but d'acheminer une centaine de kilos de fournitures scolaires à des écoliers de Macédoine. Objectif atteint, avec en prime la traversée de 20 pays dans une 205 entièrement rénovée et préparée avant le départ.

Nos 3 aventuriers reviennent sur leur périple dans une interview disponible sur notre compte Twitter, accompagnée de quelques photos ! @ROMIRECYCLAGE

